

**ASSISES** Luc Onfray écope de 30 ans de prison

# L'ÉPILOGUE DU MEURTRE AU MIXEUR

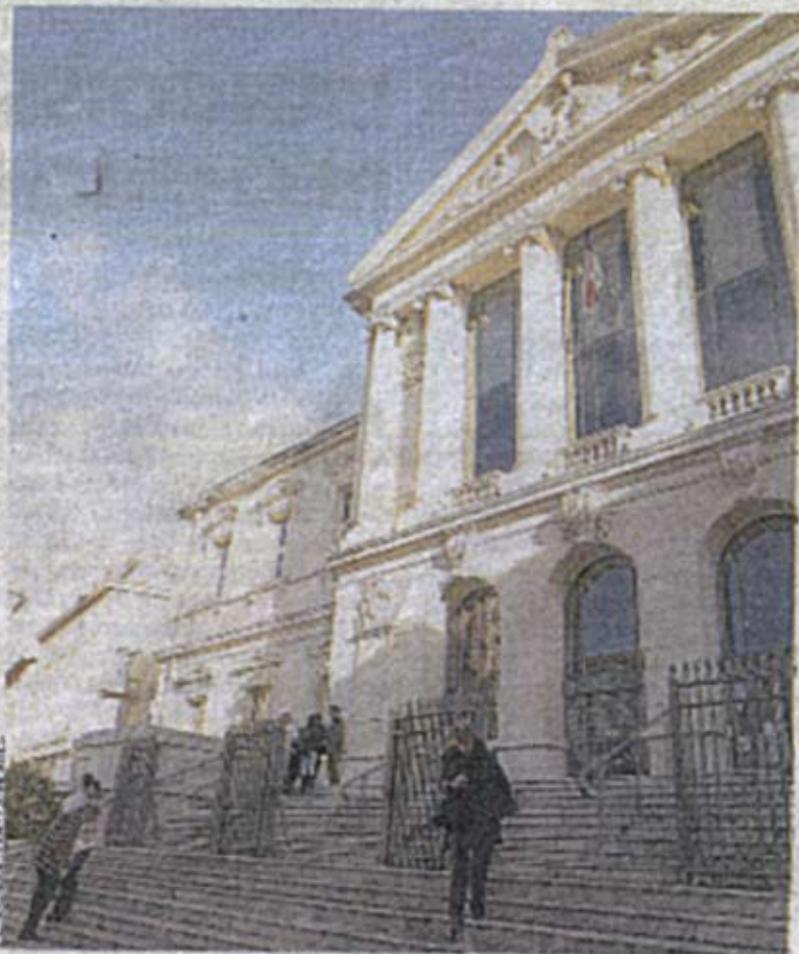
ERWAN ROUSSEAU

Trente ans de prison. La sanction est lourde pour Luc Onfray. Après quatre jours d'audience devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, le procès dit du « tueur au mixeur » a touché à sa fin hier soir. Les jurés ont suivi les réquisitions de l'avocat général, Eric Camous, qui avait réclamé « 30 ans de réclusion contre Luc Onfray et Philippe Rosso ». Ce dernier écope de 28 ans de prison. Sa responsabilité a été particulièrement pointée du doigt au cours du procès. « Un penseur, Philippe Rosso. Un exécutant, Luc Onfray. Une caution morale, Alexandra Martyn. » Voilà comment le représentant du parquet avait décrit le sordide assassinat de Michel Renard. Le corps de cet ancien braqueur n'a jamais été retrouvé. Luc Onfray a reconnu au cours du procès avoir dépecé et mis en morceaux sa dépouille après avoir tenté de la passer au mixeur de cuisine. « Philippe Rosso a

tout orchestré. Il devait faire taire Michel Renard, il se vantait trop des braquages réalisés en sa compagnie », avait martelé Eric Camous au cours de ses réquisitions.

## Du sursis pour la belle-fille

Il s'est alors servi de sa petite amie de l'époque : Alexandra Martyn, qui écope de 5 ans de prison avec sursis contre 3 ans de prison ferme requis. L'élément déclencheur ? « Il m'a proposé de l'éliminer et j'ai dit oui », a reconnu la jeune femme. Les attouchements et les violences de son beau-père, elle n'en pouvait plus. Et confirme à la barre avoir pilé ces médicaments pour « ensuquer » Michel Renard. A l'époque des faits, elle n'a que 19 ans... « C'était une gamine, Philippe Rosso s'est servi d'elle pour défendre ses propres intérêts », aura plaidé son avocat. Quant à Luc Onfray, selon son avocat, c'est « la proie facile » qui aura eu la charge de faire disparaître le corps. ■



LE CORPS DE MICHEL RENARD

Au TGI de Nice, le procès dit du « tueur au mixeur » aura duré quatre jours.